

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-29 du 17 février 2010 portant nomination au groupe de travail sur les conditions de prescription et de délivrance des médicaments de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030088S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5212-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2000-040 en date du 20 avril 2000 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail sur les conditions de prescription et de délivrance des médicaments,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail sur les conditions de prescription et de délivrance des médicaments, les personnalités dont les noms suivent :

Mme AUBIN-AUGER (Isabelle).
Mme BECCHIO (Mireille).
Mme BONGRAND (Marie-Claude).
M. BRASSEUR (Dominique).
Mme BROISSAND (Christine).
Mme FAUCHER-GRASSIN (Joëlle).
Mme GARD (Claudine).
M. GRIES (Jean-Luc).
Mme THUILLIEZ (Corinne).
Mme TREGOURES (Dominique).
M. VEYRAT (Vivien).
M. VITTECOQ (Daniel).

Article 2

M. VITTECOQ (Daniel) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché.

Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 17 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT